



Rectorat - DRAIO

Dossier suivi par
Florence AUJUMIER

Tél. : 02.38.79.42.41
ce.saio@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex 1

**ARRETE RECTORAL RELATIF AUX POURCENTAGES DE BACHELIERS
TECHNOLOGIQUES POUR L'ACCES AUX BACHELORS UNIVERSITAIRES DE
TECHNOLOGIE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS**

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L612-3 ;
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'égalité à l'enseignement supérieur et de
la recherche ;

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté définit pour la campagne Parcoursup 2023, conformément aux dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article L612-3 du code de l'éducation, le pourcentage minimal de places offertes aux bacheliers technologiques dans chaque spécialité de Bachelor Universitaire de technologie (BUT) de l'académie d'Orléans-Tours.
La liste des IUT concernés et le pourcentage qui leur est applicable est détaillé à l'article suivant.

Article 2 :

BUT - Production	Ville	Taux 2023
Génie civil – Construction durable	Bourges	50%
Génie mécanique et productique	Bourges	50%
Mesures physiques	Bourges	15%
Qualité, logistique industrielle et organisation	Bourges	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Chartres	50%
Génie industriel et maintenance	Chartres	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Châteauroux	50%
Génie électrique et informatique industrielle	Tours	50%
Génie biologique parcours diététique et nutrition	Tours	50%
Génie biologique parcours sciences de l'environnement et écotechnologies	Tours	38%
Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	Tours	50%
Mesures physiques	Blois	15%
Science et génie des matériaux	Blois	26%

Réseaux et télécommunications	Blois	50%
Métiers du multimédia et de l'internet	Blois	50%
Chimie	Orléans	21%
Génie mécanique et productique	Orléans	50%
Informatique	Orléans	50%
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques	Orléans	50%
Qualité, logistique industrielle et organisation	Orléans	50%

2/2

BUT - Services	Ville	Taux 2023
Carrières sociales parcours villes et territoires durables	Bourges	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Bourges	50%
Management de la logistique et des transports	Chartres	50%
Management de la logistique et des transports	Issoudun	50%
Techniques de commercialisation	Issoudun	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Châteauroux	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Tours	50%
Techniques de commercialisation	Tours	50%
Carrières sociales parcours animation sociale et socioculturelle	Tours	50%
Information communication parcours info numérique dans les organisations	Tours	50%
Information communication parcours communication des organisations	Tours	50%
Gestion des entreprises et des administrations	Orléans	50%

Article 3 : Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, le président de l'université d'Orléans, le président de l'université de Tours et les directeurs d'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, 9 mai 2023
Le recteur, Chancelier des universités

Gilles HALBOUT

